



P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MERVILLE

6 – ANNEXES

6.2 – SERVITUDES ET CONTRAINTES

6.2.9 – ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE

REVISION 1

Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
17 mai 2021	24 septembre 2021	27 octobre 2021	10 décembre 2021



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires
Service territorial
Pôle territorial nord

Arrêté portant création de la zone d'aménagement différé « de Merville et des Hauts Tolosans » sur la commune de MERVILLE

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-1, L. 210-1, L. 212-1 à L. 212-5, L. 213-1 à L. 213-18, R. 212-1 à R. 212-6, R. 213-1 à R. 213-26 ;

Vu la délibération n°010318-13 du conseil communautaire des Hauts Tolosans en date du 1^{er} mars 2018 sollicitant la création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur une superficie d'environ 97,6 hectares située sur la commune de Merville, entre la route des Platanes et la RD 2 ;

Vu la délibération n°2019-12 du conseil municipal de Merville en date du 1^{er} mars 2019 demandant au préfet de créer la zone d'aménagement différé « de Merville et des Hauts Tolosans » en désignant la communauté de communes des Hauts Tolosans comme titulaire du droit de préemption urbain à l'intérieur du périmètre de la ZAD ;

Vu le schéma de cohérence territoriale du Nord Toulousain approuvé le 4 juillet 2012 et modifié le 20 décembre 2016 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Merville approuvé le 9 décembre 2010 et modifié le 28 juin 2013 et le 15 décembre 2014 ;

Vu le dossier de demande de création de la zone d'aménagement différé reçu en préfecture de Haute-Garonne le 21 mars 2019 ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de constituer des réserves foncières afin de maîtriser le développement d'une zone d'activité intercommunale ;

Considérant le courrier du 10 septembre 2019 à travers lequel la communauté de communes des Hauts Tolosans affirme sa volonté d'engager l'élaboration d'une stratégie de développement économique intercommunale ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

ARTICLE 1 : Une zone d'aménagement différé, destinée à la constitution d'une réserve foncière en vue de permettre le maintien, étendre et accueillir de nouvelles activités économiques est créée sur la commune de Merville selon le périmètre défini par la liste des parcelles et le plan annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La communauté de communes des Hauts Tolosans est désignée comme titulaire du droit de préemption dans la zone ainsi délimitée.

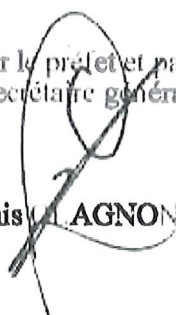
ARTICLE 3 : À compter de la publication de l'acte qui a créé la zone, le droit de préemption est ouvert pendant une période de six ans renouvelable.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture ainsi que d'une mention dans deux journaux diffusés dans l'ensemble du département.

ARTICLE 5 : – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, le président de la communauté de communes des Hauts Tolosans, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **13 FEV. 2020**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Denis AGNON



Notice

Zone d'Aménagement Différé

de Merville et des Hauts Tolosans

Janvier 2019

Présentation du territoire

La Commune de Merville fait partie de la communauté des Hauts Tolosans qui est née, le 1^{er} janvier 2017, de la fusion entre la communauté de communes Save Garonne et celle des Coteaux de Cadours.

Cette nouvelle intercommunalité regroupe 29 communes pour une superficie de 37 046 ha et compte 33 000 habitants. Les deux principales communes de la Communauté des Hauts Tolosans, qui se situe aux portes de l'agglomération toulousaine, sont Grenade (8 785 habitants) et Merville (5 332 habitants).

L'intercommunalité dont les ambitions en termes de préservation patrimoniale, environnementale, d'accueil de population et de développement économique sont fixées à l'échelle du Pays Tolosan et du SCOT Nord Toulousain.

La création d'emploi est l'objectif essentiel de cette Zone d'Aménagement Différé ZAD

Les élus de la communauté de communes, en accord avec les objectifs et les ambitions du SCOT NORD TOULOUSAIN, souhaitent que leur territoire participe activement à ce dynamisme économique tout en permettant de rapprocher l'emploi des zones d'habitat.

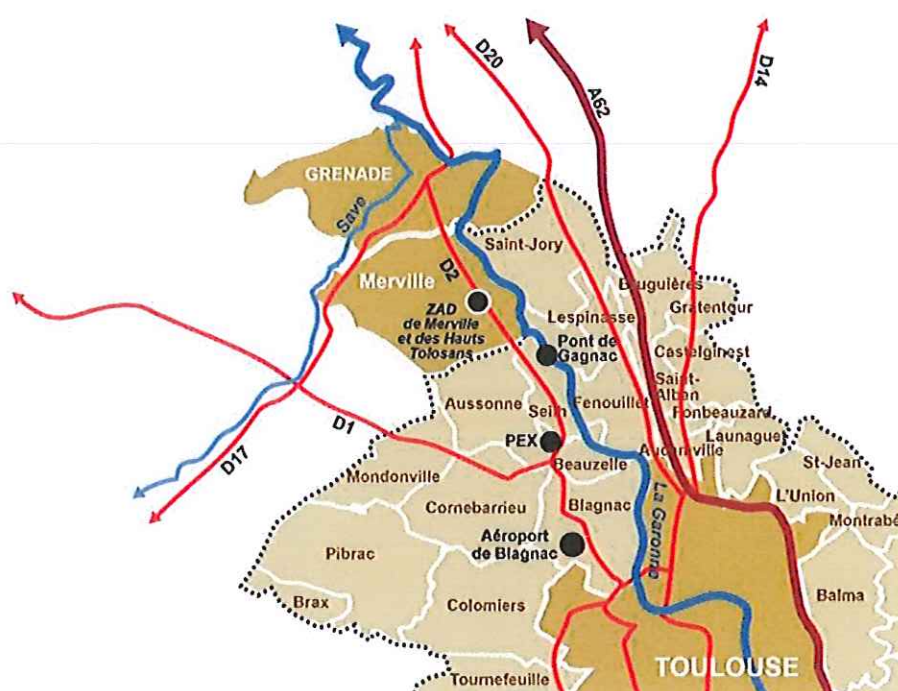
Le principal objectif est de créer de l'emploi au cœur de l'espace péri-urbain de Toulouse pour rapprocher les lieux de travail du domicile. La réalisation de la ZAD devrait permettre la création à terme d'environ 2 000 emplois

Le périmètre de la ZAD compte environ 97.52 hectares et appartient majoritairement à des particuliers, à des groupements de propriétaires ou à des entreprises.

La communauté souhaite maîtriser l'acquisition foncière sur ce périmètre et disposer à moyen terme du foncier nécessaire à l'aménagement de la zone.

La communauté propose que cette ZAD soit nommée ZAD de Merville et des Hauts-Tolosans

Plan de situation



II Contexte de l'opération

Le Nord Toulousain : un territoire en plein développement

Ce secteur géographique de Nord-Ouest Toulousain est un des plus dynamique de l'agglomération, c'est pour cela que Toulouse Métropole y réalise dans le prolongement de la zone d'activités d'Aéroconstellation, son nouveau parc des Expositions. Ce futur parc des expositions et centre de convention sera mis en service en 2020 et attend 1 million de visiteurs chaque année. Ce nouvel équipement, qui se situe à 15 minutes de la commune de Merville va encore accroître le rayonnement de notre territoire.

Le 29 juin 2018, Toulouse Métropole et le Conseil Départemental de la Haute Garonne ont signé un accord de coopération pour relancer le travail concerté autour de 4 axes :

Axe 1 : relever le défi des mobilités

Axe 2 : Garantir une attractivité équilibrée et un équilibre des territoires

Axe 3 : Assurer une qualité de vie pour tous

Axe 4 : Garantir le « vivre ensemble ».

Cet accord, constitue un signe fort, qui va accompagner le dynamisme de ce bassin de vie à travers notamment le chapitre 4 de l'axe 1 dédié aux infrastructures routières.

Dans la perspective de l'adoption d'un contrat cadre Métropole/Conseil Départemental de la Haute-Garonne, l'objectif de l'accord du 29 juin est de « Porter un regard, sans délai, sur la problématique de franchissement de la Garonne au Nord de Toulouse, et de ses conséquences en termes de desserte du future Parc des Expositions (PEX) ».

Il est important que la communauté de communes puisse anticiper la réalisation de ces infrastructures routières pour disposer de réserves foncières.

La réserve foncière sur la commune de Merville permettra à terme des implantations économiques visant un rééquilibrage entre les territoire péri-urbain et métropolitain afin de créer des richesses locales et ainsi limiter la croissance des déplacement domicile travail.

Valterra un projet communautaire d'ambition métropolitaine à l'échelle du SCOT Nord Toulousain

Le projet Valtterra a été labellisé Pôle d'Excellence Rural, suite à l'appel à projet lancé par le Gouvernement.

Ce projet est constitué des fiches actions de l'Agenda 21 de communauté de communes concernant l'agriculture autour des 3 axes de développement suivant :

1. Le premier axe du projet communautaire Valtterra est constitué par l'espace test d'activités agricoles biologique à Grenade. Cet espace de 6 hectares permet aux porteurs de projet de venir tester la faisabilité technique, commerciale, financière de leur projet agricole.
2. Le second axe est le Pôle économique de Merville, qui bénéficie d'un positionnement de type métropolitain, pouvant y accueillir notamment diverses activités utilisant des ressources agricoles et forestières. La volonté politique est de réserver une partie de ce foncier pour des activités pour faciliter les débouchés de la production maraîchère. Il est envisagé, par exemple, d'y implanter des centres de conditionnement de légumes
3. Le troisième axe vise à soutenir l'agro tourisme comme mode diversification de l'activité agricole (hébergements, labels, tourisme vert, sentier d'interprétation sur l'agriculture locale...) et constitue un des éléments de la stratégie touristique mis en œuvre par l'Office de Tourisme intercommunal.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de Valtterra ne sont pas toute implantées sur le secteur de Merville mais peuvent irriguer l'ensemble du territoire Intercommunal.

Le projet Valterra s'inscrit dans une démarche plus globale qui vise à réimplanter l'activité maraîchère au cœur de la métropole toulousaine, comme par exemple le projet des « Quinze Sols » porté par Blagnac.

Les Hauts Tolosans en retard sur ses objectifs en matière de développement économique à l'échelle SCOT Nord Toulousain.

Pour le SCoT Nord Toulousain, le territoire de la communauté de communes Hauts Tolosans est sollicité pour fournir un important effort en matière de rééquilibrage économique. Ce bassin de vie s'avère être un des plus dynamiques en termes de création d'emplois, et propose les d'importantes opportunités de développement économique. Le site économique de Merville dans le cadre du projet VALTERRA est identifié comme ayant une ambition métropolitaine.

Le PADD et le DOO du SCOT NORD Toulousain demande à la communauté de commune de prévoir 190 à 200 hectares environ pour les besoins du développement économique. Le secteur de Merville avec la zone Eurocentre, sont les deux sites d'ambition métropolitaine du SCOT Nord Toulousain.

Lors de sa réunion du 21 juin 2018, le comité syndical du SCOT Nord Toulousain a présenté l'évaluation du SCOT à mi-parcours. Les 2 indicateurs suivants, illustrent le retard pris par le bassin de vie Save Garonne en matière de rééquilibrage économique du territoire.

Développement des zones d'activités :

La progression de l'occupation des ZA sur le bassin de vie de Save Garonne entre les années 2010 et 2016 est très limitée. 2 hectares sur les 60 ha max ont trouvé un occupant en 2016. L'absence de maîtrise foncière par la collectivité est l'une des raisons de cette faible dynamique.

Ratio emploi/habitant

L'objectif du SCOT en 2009 était de tendre à un ratio d'un emploi pour 3.5 habitants à l'horizon 2030. L'évaluation du SCOT de juin 2018 montre que l'évolution du ratio emploi/habitant est défavorable sur le bassin de vie de Save Garonne. En effet entre 2009 et 2014 le ratio emploi/habitant ne s'est pas amélioré. Le ratio emploi/habitant de 2014 est resté identique à celui de 2009 soit 1 emploi pour 6.8 habitants.

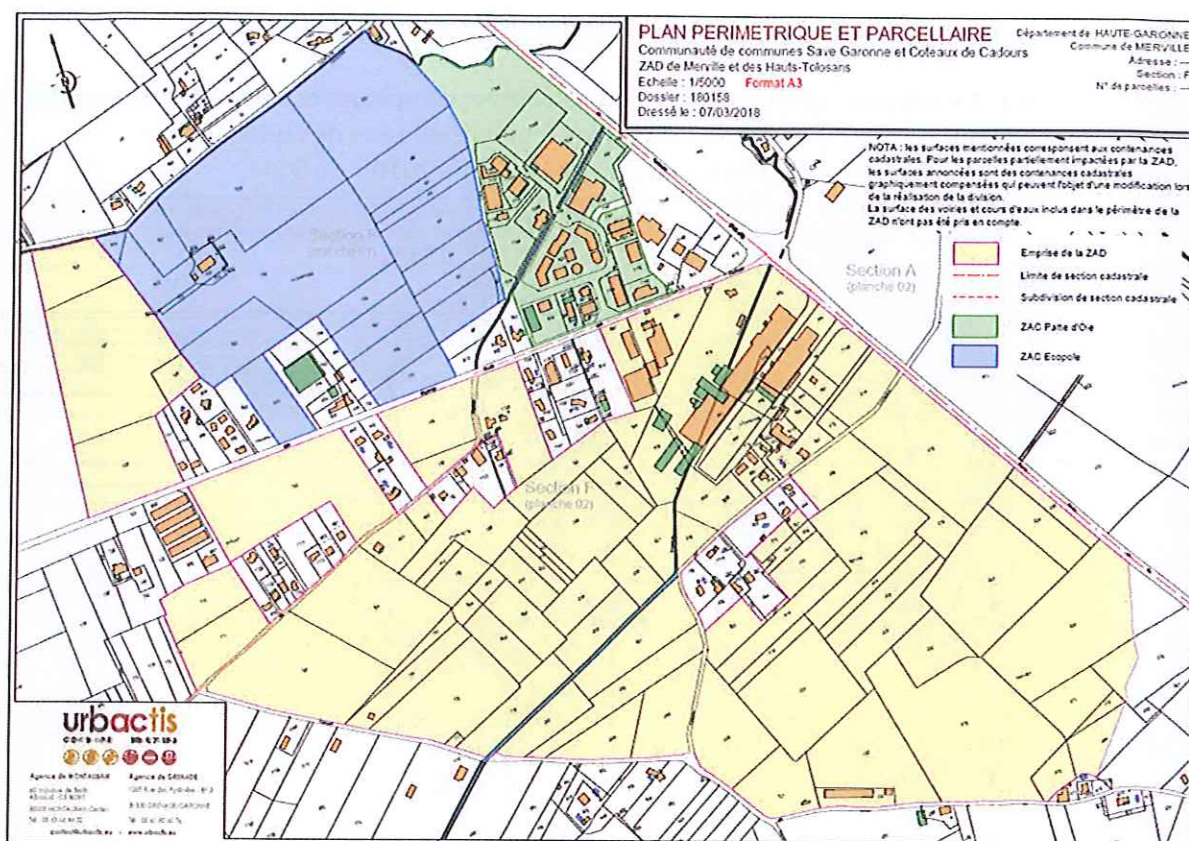
La réalisation de la ZAD de Merville et des Hauts Tolosans va participer à combler une partie du retard du ratio emploi/habitant.

Ce projet de ZAD répond aux objectifs métropolitains de desserrement de l'activité économique tout en participant au développement économique local du territoire.

Le Périmètre :

La « ZAD de Merville et des Hauts Tolosans » couvre 97.52 ha (en jaune sur la carte) dont une partie est déjà occupée par les installations de la Société SEAC.

Elle jouxte la ZAC « Patte d'Oie » déjà bâtie (en vert sur la carte), et la Zone d'Activité « Ecopole » (en bleu sur la carte) dont le projet couvre 26.1 hectares.



La ZAD de Merville et des Hauts Tolosans : un projet intercommunal.

La communauté de communes au titre de sa compétence développement économique a le projet de compléter son offre économique à proximité des 2 premières ZA (Patte d'Oie et Ecopole) car cette localisation offre des disponibilités foncières propices au développement économique.

La ZA Patte d'Oie

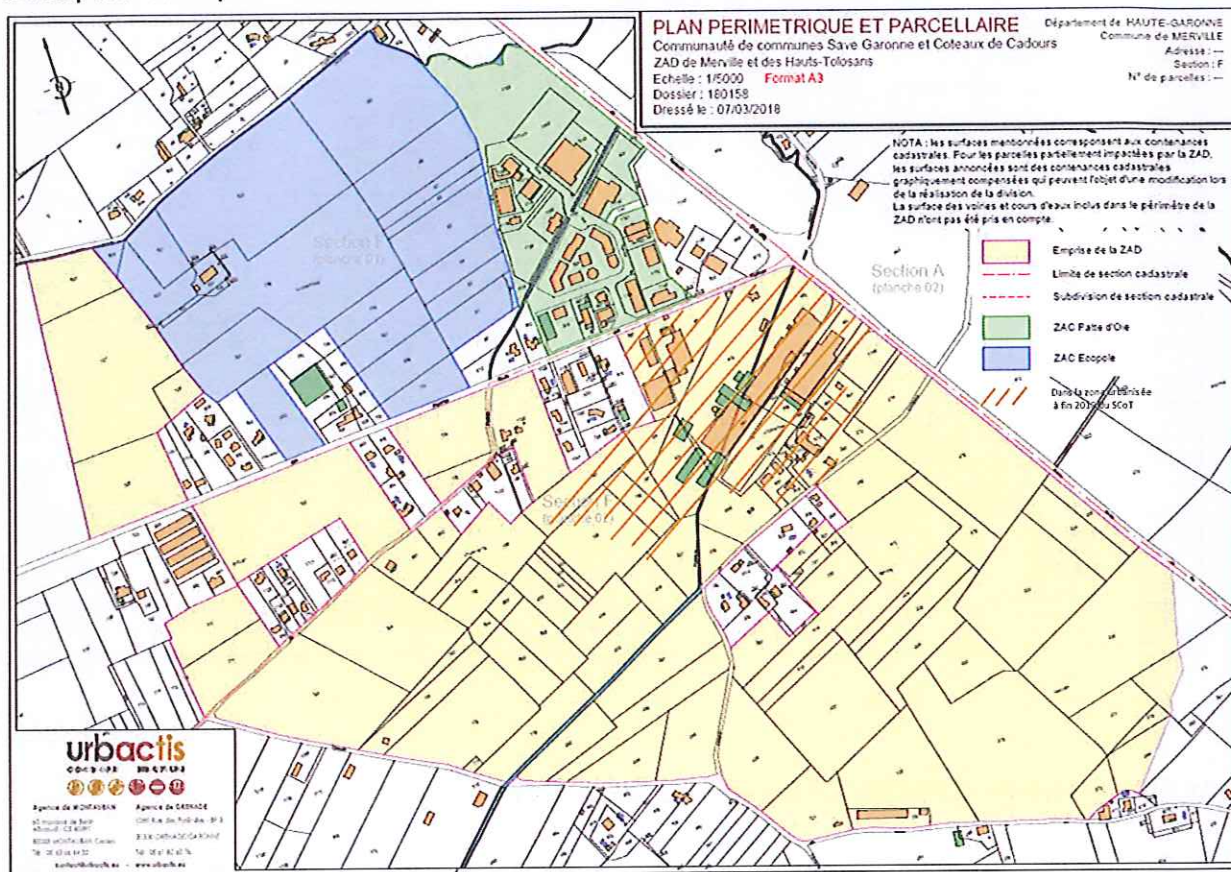
La communauté de communes a aménagé et commercialisé la zone d'activités de Patte d'Oie qui s'étend sur une superficie de 10.96 hectares. Cette ZAC, compte une vingtaine entreprises qui rassemblent environ 200 emplois. La dernière parcelle vacante (0.99ha) est en train d'être commercialisée par la communauté de communes. Les entreprises TECHNIMOULES, SUDAERO, STIP, NAVOCAP, PACKEL EMBALLAGES ou URBASPORT sont installées sur ce site.

La ZA Ecopole devenue le Mail Tolosan

La communauté de communes a confié en décembre 2016, à la Société d'Economie Mixte OPPIDEA l'aménagement de la zone d'activité «Ecopole» (26.1ha) sur la commune de Merville pour une durée de 10 ans. Zone d'activité située dans le prolongement de la Zone d'activités de Patte d'oie dont la vocation est de permettre aux entreprises locales de se développer et d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire. Zone d'activités qui a été labellisée TEPCV par l'Etat pour accompagner la volonté des élus locaux de renforcer la biodiversité et faciliter les modes de déplacements doux. Le schéma directeur et l'Avant-Projet ont été réalisé et accepté par l'aménageur. Une phase de concertation préalable s'est déroulée du 9 au 30 novembre 2018. L'objectif est de déposer le Dossier d'enquête unique début 2019 pour obtenir l'Utilité Publique et la mise en comptabilité du PLU de Merville début 2020. La viabilisation débutera ainsi au 1^{er} trimestre 2020.

Compatibilité du périmètre de la ZAD de Merville et des Hauts Tolosans avec le SCOT

Une vignette de 125 ha dévolus spécifiquement aux activités économiques est identifiée dans le DOO du SCOT Nord Toulousain. Ce potentiel de 125 ha maximum d'extension de l'urbanisation correspond aux espaces à l'extérieur des « zones urbanisées à fin 2010 » du SCOT



La ZAC « Patte d'Oie », ainsi la zone hachurée comprenant notamment le site d'implantation de l'usine de la SEAC étaient déjà intégralement comptabilisées dans la « zones urbanisées à fin 2010 »
Les 26 hectares de la Zone d'activité Ecopole sont à déduire des 125 ha.

Environ 85 ha sur les 97,52 hectares de la « ZAD de Merville et des Hauts Tolosans » sont également à déduire de ces 125 ha

Bilan : 111 ha sont à comptabiliser en extension urbaine sur 125 ha alloués

Par conséquent, le bilan de consommation par rapport au T0 de janvier 2007 est compatible avec la réalisation de cette ZAD

Le projet d'aménagement :

La commune de Merville dispose d'un site propice au développement économique en y accueillant une zone d'activités éco-qualifiée. Ce secteur s'étend sur une superficie de 97.52 hectares.
Les parcelles situées à l'intérieur du périmètre de la ZAD de Merville et des Hauts Tolosans sont réparties ainsi : 2/3 classées en zone A et 1/3 répartis en 2aux et Uxe, Uxi. Une partie des zones 2aux, Uxe et Uxi reste dans le périmètre de la ZAD pour assurer la cohérence entre les 2 côtés de la route des Platanes. Cohérence pour l'aménagement des espaces publics, mais également cohérence pour la future gestion de ce grand espace économique.

Conformément aux objectifs du droit de préemption, la collectivité réalise cette opération pour maintenir, étendre et accueillir de nouvelles activités économiques.

La destination de cette ZAD s'inscrit dans le projet et les objectifs du projet intercommunal Valterra. Un travail sur la gouvernance de ce futur parc d'activité sera engagé. Gouvernance avec entreprises déjà sur sites et les nouvelles, mais également des échanges transversaux avec l'espace test d'activités agricoles que porte la communauté de communes. Transversalité qui permettra de sectoriser une partie de la ZAD pour y accueillir des entreprises et/ou des startups dans le domaine de l'agriculture bio et l'agriculture péri-urbaines (centre de conditionnement des productions locales...).

Une localisation qui limite le mitage du territoire

Le site choisi présente une localisation stratégique à la vue des infrastructures routières à venir en se situant à la sortie de la déviation de SEILH sur la RD2 et à proximité géographique du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole.

Ce site, est dans le prolongement des Zones d'activités Patte d'Oie et Mail Tolosan, permet d'éviter le mitage et d'organiser un développement harmonieux de l'urbanisation. Développement qui préserve l'espace agricole et limite les déplacements pendulaires en rapprochant les zones d'emplois des zones d'habitats

La commercialisation de la ZA Patte d'Oie et la réalisation de la ZA Mail Tolosan illustrent la pertinence de ce secteur en matière d'accueil des entreprises. Ces 2 zones d'activités s'inscrivent dans le projet communautaire « Valterra » dont l'ambition est d'accompagner la valorisation industrielle des agro-ressources.

La communauté de communes des Hauts Tolosans exercera le droit de préemption sur l'ensemble des parcelles comprises dans le périmètre, et assurera les conséquences financières de l'exercice de ce droit.

Des baux agricoles avec les exploitants seront maintenus tant que la mise en œuvre ne sera pas engagée.

Cette mise en œuvre sera réalisée par phase opérationnelle en fonction de plusieurs éléments à savoir :

- La cohérence avec le plan d'aménagement d'ensemble défini dans le cadre des études urbaine du Mail Tolosan
- La réalisation des super structures de desserrement du Nord-Ouest Toulousain à savoir la déviation de Seilh, et le second pont sur la Garonne.
- Le phases d'aménagement seront réalisées dans le cadre de procédures d'urbanisme opérationnel.
- Le rythme de commercialisation du mail tolosan et les demandes de nouveaux prospects.

Afin de de réaliser ce projet à moyen terme et de saisir les opportunités qui lui permettront d'agir efficacement en faveur de l'implantation d'un parc d'activités Eco qualifié, la communauté doit pouvoir s'assurer la maîtrise foncière des immeubles situés dans le périmètre défini en prolongement des deux zones d'activités existantes par la création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD). De par sa finalité, cette zone d'activité constitue une opération d'aménagement d'intérêt général répondant aux objectifs définis par l'article L.300-1 du code de l'urbanisme auquel renvoie l'article L.210-1 du même code.

PLAN PERIMETRIQUE ET PARCELLAIRE

Communauté de communes Save Garonne et Coteaux de Cadours

ZAD de Merville et des Hauts-Tolosans

Echelle : 1/5000

Format A3

Dossier : 180158

Dressé le : 07/03/2018

Département de HAUTE-GARONNE
Commune de MERVILLE
Adresse : ---
Section : F
N° de parcelles : ---

NOTA : les surfaces mentionnées correspondent aux contenances cadastrales. Pour les parcelles partiellement impactées par la ZAD, les surfaces annoncées sont des contenances cadastrales graphiquement compensées qui peuvent l'objet d'une modification lors de la réalisation de la division.
La surface des voiries et cours d'eaux inclus dans le périmètre de la ZAD n'ont pas été pris en compte.

- Emprise de la ZAD
- Limite de section cadastrale
- Subdivision de section cadastrale
- ZAC Patte d'Oie
- ZAC Ecopole

Section A
(planche 02)

Section F
(planche 02)

Section F
(planche 01)

urbactis

GÉOMÈTRE-EXPERT
BUREAU D'ÉTUDES

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex

Tél : 05 63 66 44 22

contact@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE

Tél : 05 61 82 60 76

www.urbactis.eu



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu

www.urbactis.eu

ZAD de Merville et des Hauts-Tolosans Tableau des Parcelles

N° de Parcelles	Lieu-dit	Contenance Cadastrale
MERVILLE (31341) - F 102	Daguet	4ha04a60ca
MERVILLE (31341) - F 104	Daguet	1ha42a00ca
MERVILLE (31341) - F 105	Daguet	0ha32a80ca
MERVILLE (31341) - F 110	Daguet	1ha07a70ca
MERVILLE (31341) - F 111	Daguet	1ha09a60ca
MERVILLE (31341) - F 125	Peledere	1ha91a80ca
MERVILLE (31341) - F 126	Peledere	0ha35a50ca
MERVILLE (31341) - F 127	Peledere	4ha13a20ca
MERVILLE (31341) - F 176	La Gravette	1ha04a50ca
MERVILLE (31341) - F 177	La Gravette	0ha03a85ca
MERVILLE (31341) - F 178	La Gravette	2ha32a25ca
MERVILLE (31341) - F 181	371 chemin du Limouzin	0ha84a00ca
MERVILLE (31341) - F 182	La Gravette	0ha27a60ca
MERVILLE (31341) - F 183	La Gravette	3ha30a33ca
MERVILLE (31341) - F 184	La Gravette	2ha87a27ca
MERVILLE (31341) - F 185	La Gravette	0ha55a85ca
MERVILLE (31341) - F 186	La Gravette	1ha38a25ca
MERVILLE (31341) - F 193	La Gravette	1ha03a75ca
MERVILLE (31341) - F 194	La Gravette	0ha34a00ca
MERVILLE (31341) - F 197	La Gravette	0ha29a40ca
MERVILLE (31341) - F 198	La Gravette	0ha47a60ca
MERVILLE (31341) - F 199	La Gravette	1ha70a70ca
MERVILLE (31341) - F 200	La Gravette	0ha14a20ca
MERVILLE (31341) - F 201	La Gravette	0ha13a30ca
MERVILLE (31341) - F 202	La Gravette	0ha25a70ca
MERVILLE (31341) - F 203	La Gravette	0ha51a20ca
MERVILLE (31341) - F 204	La Gravette	0ha75a50ca
MERVILLE (31341) - F 205	La Gravette	0ha86a00ca
MERVILLE (31341) - F 206	La Gravette	0ha61a20ca
MERVILLE (31341) - F 207	La Gravette	0ha69a65ca
MERVILLE (31341) - F 208	La Loubastere	0ha36a70ca
MERVILLE (31341) - F 213	La Loubastere	0ha12a65ca
MERVILLE (31341) - F 214	La Loubastere	0ha72a10ca
MERVILLE (31341) - F 215	Bergne	3ha28a70ca
MERVILLE (31341) - F 216	Bergne	0ha69a40ca
MERVILLE (31341) - F 224	Bergne	0ha41a70ca

MERVILLE (31341) - F 225	Bergne	0ha89a70ca
MERVILLE (31341) - F 226	Bergne	1ha08a90ca
MERVILLE (31341) - F 227	Bergne	2ha61a30ca
MERVILLE (31341) - F 229	Bergne	1ha76a20ca
MERVILLE (31341) - F 232	Limouzin	0ha98a70ca
MERVILLE (31341) - F 233	Limouzin	3ha22a40ca
MERVILLE (31341) - F 234	Limouzin	0ha97a70ca
MERVILLE (31341) - F 235	Limouzin	0ha38a10ca
MERVILLE (31341) - F 236p	Limouzin	3ha63a32ca
MERVILLE (31341) - F 288	Garric	0ha80a80ca
MERVILLE (31341) - F 289	Garric	1ha28a30ca
MERVILLE (31341) - F 290	Garric	1ha19a80ca
MERVILLE (31341) - F 291	Garric	1ha47a50ca
MERVILLE (31341) - F 292	Garric	0ha77a30ca
MERVILLE (31341) - F 374	La Gravette	0ha18a65ca
MERVILLE (31341) - F 375	Limouzin	0ha40a64ca
MERVILLE (31341) - F 376	Limouzin	5ha21a66ca
MERVILLE (31341) - F 377	Limouzin	0ha82a77ca
MERVILLE (31341) - F 378	Limouzin	0ha15a43ca
MERVILLE (31341) - F 379p	Limouzin	0ha40a17ca
MERVILLE (31341) - F 384p	Limouzin	0ha57a32ca
MERVILLE (31341) - F 393	631 chemin de la Loubatere	0ha56a30ca
MERVILLE (31341) - F 395	Bergne	1ha06a95ca
MERVILLE (31341) - F 413	Bergne	0ha32a10ca
MERVILLE (31341) - F 414	Bergne	1ha00a00ca
MERVILLE (31341) - F 415	Bergne	2ha40a65ca
MERVILLE (31341) - F 474	2162 route des Platanes	2ha38a11ca
MERVILLE (31341) - F 475	La Loubastere	0ha05a01ca
MERVILLE (31341) - F 476	La Loubastere	0ha91a81ca
MERVILLE (31341) - F 478	551 chemin de la Loubatere	0ha10a49ca
MERVILLE (31341) - F 479	La Loubastere	0ha35a25ca
MERVILLE (31341) - F 480	La Loubastere	0ha50a26ca
MERVILLE (31341) - F 481	La Loubastere	0ha25a61ca
MERVILLE (31341) - F 482	2128 route des Platanes	1ha28a33ca
MERVILLE (31341) - F 484	La Loubastere	0ha05a00ca
MERVILLE (31341) - F 485	La Loubastere	0ha17a41ca
MERVILLE (31341) - F 486	La Loubastere	0ha06a08ca
MERVILLE (31341) - F 487	La Loubastere	0ha02a29ca
MERVILLE (31341) - F 491	3674 route de Toulouse	0ha58a26ca
MERVILLE (31341) - F 507	Bergne	0ha08a09ca
MERVILLE (31341) - F 508	Bergne	0ha06a71ca
MERVILLE (31341) - F 510	Bergne	0ha20a46ca
MERVILLE (31341) - F 538	La Loubastere	0ha06a27ca
MERVILLE (31341) - F 539	La Loubastere	0ha25a65ca
MERVILLE (31341) - F 560	Bergne	0ha61a96ca
MERVILLE (31341) - F 561	Bergne	0ha03a73ca
MERVILLE (31341) - F 565	Bergne	0ha04a31ca
MERVILLE (31341) - F 620	La Ginestere	1ha15a24ca
MERVILLE (31341) - F 666	La Gravette	0ha00a50ca
MERVILLE (31341) - F 668	La Gravette	0ha00a26ca

MERVILLE (31341) - F 680	1958 route des Platanes	0ha80a00ca
MERVILLE (31341) - F 683	La Gravette	0ha19a24ca
MERVILLE (31341) - F 684	La Gravette	0ha17a26ca
MERVILLE (31341) - F 685	La Gravette	0ha85a26ca
MERVILLE (31341) - F 686	La Gravette	0ha71a19ca
MERVILLE (31341) - F 687	1988 route des Platanes	1ha10a96ca
MERVILLE (31341) - F 688	La Gravette	0ha01a46ca
MERVILLE (31341) - F 720	1089 chemin du Limouzin	0ha41a33ca
MERVILLE (31341) - F 721	Limouzin	1ha10a21ca
MERVILLE (31341) - F 722	Limouzin	2ha31a16ca
MERVILLE (31341) - F 730	Bergne	0ha61a95ca
MERVILLE (31341) - F 731	Bergne	0ha13a68ca
MERVILLE (31341) - F 951	1100 chemin du Factou	0ha58a42ca
MERVILLE (31341) - F 952	1100 chemin du Factou	0ha30a00ca
MERVILLE (31341) - F 986	573 chemin de la Loubatere	0ha88a12ca
MERVILLE (31341) - F 987	Chemin de la Loubatere	0ha25a00ca
MERVILLE (31341) - F 989	Chemin de la Loubatere	0ha17a62ca
MERVILLE (31341) - F 990	La Loubastere	0ha12a38ca
MERVILLE (31341) - F 991	3676 route de Toulouse	0ha25a00ca
MERVILLE (31341) - F 1010	573 chemin de la Loubatere	0ha07a23ca
MERVILLE (31341) - F 1011	573 chemin de la Loubatere	0ha00a20ca
MERVILLE (31341) - F 1012	573 chemin de la Loubatere	0ha11a60ca
MERVILLE (31341) - F 1013	573 chemin de la Loubatere	0ha15a58ca
MERVILLE (31341) - F 1135	1500 chemin du Factou	1ha53a02ca
MERVILLE (31341) - F 1136	1500 chemin du Factou	0ha00a27ca
MERVILLE (31341) - F 1148	La Loubastere	0ha49a85ca
MERVILLE (31341) - F 1149	La Loubastere	0ha20a39ca

Contenance totale des parcelles : 97ha52a68ca